

**ARRETE ETABLISSANT LES LISTES D'APTITUDE D'ACCES
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SPECIALITE « RESTAURATION »
SESSION 2017**

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° AR-0150-2017 en date du 7 mars 2017 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, spécialité « restauration » au titre de l'année 2017 ;
- Vu le procès-verbal de la délibération du jury d'admission des concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, spécialité « restauration » en date du 27 mars 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les listes d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, spécialité « restauration » sont établies avec effet au **1^{er} mai 2018** conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Elles comportent :

- 9 noms pour le concours externe,
- 6 noms pour le concours interne.

ARTICLE 2 - L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Elle peut être valable quatre ans à partir de la date d'établissement de la liste initiale, sous réserve que le lauréat non recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur la liste un mois avant le terme de la deuxième ou troisième année d'inscription en cours.

Les conditions de réinscription, de maintien ou de radiation de la liste d'aptitude sont communiquées aux lauréats à l'appui de l'information de leur inscription initiale sur ladite liste.

ARTICLE 3 - Une attestation d'inscription sur liste d'aptitude est délivrée à toute collectivité, à sa demande, au moment de la nomination de l'agent.

Les lauréats inscrits sur la présente liste d'aptitude devront informer sans délai le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde de leur nomination en collectivité.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

Le Président,

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20180503-AR-0262-2018-AR Date de télétransmission : 03/05/2018 Date de réception préfecture : 03/05/2018



LISTE D'APTITUDE

CONCOURS INTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALITE « RESTAURATION »

N° INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRÉNOM DU CANDIDAT
90007	AVIGNON	Mathieu
90063	DELOOR	Xavier
90059	FALQUIER	Walter
90073	MERLET	Anthony
90113	PORGE GODFRIN	Sylvie
90066	ROUIL ROUIL	Delphine



LISTE D'APTITUDE

CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALITE RESTAURATION

N° INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRÉNOM DU CANDIDAT
90147	BRUEL	Édouard
90176	CAUSSADE	Cédric
90072	DHAYNAUT	Christophe
90035	DUPONT BOUFOUSS	Samar
90086	EYLAU REMIAT	Bérengère
90153	GARRON GARRON	Amandine
90020	JOSEPH	Romain
90172	MILLARD	Sebastien
90067	PARFAIT PARFAIT	Daniella